Démission du Ministre de la Guerre

Bruxelles, *février*. — Le bruit court que M. Pondus, dommerait sa démissi: ministre de guerre

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Élections législatives

L'on commence à s'occuper dans les cantons de Lens et de Carvin de l'élection législative qui doit avoir lieu le 22 courant dans la 1re circonscription de l'arrondissement de Béthune.

Dans le canton de Carvin, les délégués pour le congrès sont déjà désignés ; dans le canton de Lens, l'on n'a sans plus tarder procédé à cette désignation.

Vendredi prochain, à trois heures du soir, les membres de la Ligue républicaine du canton de Lens se réuniront en assemblée générale dans la salle Gauthier, à Lens, pour faire choix de 37 membres qui avec ceux désignés par les autres lignes du canton formeront un comité qui se réunira dimanche à trois heures du soir dans la même salle à l'effet de nommer les délégués qui assisteront au congrès républicain qui se tiendra aussi à Lens, dans les salons de l'Alcazar, le lundi dix courant à trois heures précises du soir et où il sera fait choix d'un candidat à la députation en remplacement de M. Déprez, élu sénateur.

Le congrès se composera des conseillers généraux des conseillers d'arrondissement et des délégués sénatoriaux des cantons de Lens et de Carvin.

A ceux-ci, viendront s'ajouter des délégués choisis par les ligues républicaines à raison de sept par mille électeurs inscrits dans chaque commune.

Les Criminels

DE RONCHIN, D'ASCQ ET DE MERLIMONT

Hier après-midi, de deux heures à six heures et demie, M. Lepelley, juge d'instruction, a procédé à un long interrogatoire de Duillel.

Après les aveux faits dans la journée de mardi, l'instructeur recherche maintenant tous les détails ayant trait aux crimes, dont Bailleret et Duilleel sont les auteurs.

Concernant le crime de Ronchin, M. le juge instructeur a ainsi recueilli que les deux assassins l'avaient prémédité lorsqu'il s'était à la maison d'arrêt, soit environ six mois avant son accomplissement.

Le crime d'Ascq a eu aussi sa préméditation, comme on va le voir.

Le 10 novembre, au petit jour, Duilleel et Bailleé se sont rendus à pied à Ascq, pour se rendre compte de la disposition des lieux et recueillir des renseignements sur le curé.

C'est alors que Bailleé a dit à son complice les paroles que nous avons relatées dans un précédent numéro : « Il fait bon chez les » curés, c'est de ce côté que nous devons » opérer. »

Arrivés à Ascq, ils se sont présentés à la cure, vers sept heures et demie, et ont été introduits par Rosine Marescaux dans la cuisine, où M. Dillies les a reçus. Pour donner un prétexte à leur visite, ils ont demandé au vénérable vieillard où était inhumée la sœur de Bailleé. M. Dillies ne pouvant satisfaire ment les renseigner, ce leur fut une raison pour se rendre dans le cimetière, ce qui leur a permis de prendre, tout à leur aise, la disposition extérieure des lieux.

Avant d'arriver à Ascq, le matin de ce même jour, ils ont demandé, en passant à Annœuf, à un petit garçon qu'ils ont rencontré, si le curé d'Ascq était toujours un vieux. Les gredins craignaient de faire fausse route.

Lors de leur introduction dans le presbytère, la nuit du crime, avant d's'installer dans la salle à manger, ils sont montés d'abord au premier étage où ils ont essayé de fracturer la porte de la chambre à coucher de M. le curé. Leur plan était arrêté ; l'un devait *estourbir* le vieillard, tandis que l'autre se chargerait de Rosine, la servante.

En prison

Les deux criminels ont quitté leurs cellules; néanmoins pour empêcher qu'ils puissent avoir aucune communication entre eux, Bailleé a été placé à l'infirmerie, tandis que Duilleel a été mis dans le *parloir*.

Avant de quitter sa cellule, Bailleé a voulu inscrire encore une pensée sur les murs. A côté d'un dessin voulant représenter une guillotine, il a mis : « *J'ai mal commencé, je finirai mal.* » Et toujours la même signature : « *Un enfant du malheur.* »

Mardi, après avoir fait ses aveux, indépendamment des paroles que nous avons relevées hier, Bailleé a dit au juge : « C'est égal ; c'est » bien jeune, mourir à 25 ans. Si j'avais » écouté mes parents, si j'avais travaillé, je » ne serais pas là. Ce sont les mauvaises fré- » quentations qui en sont cause. Mais je ne » me récrimine pas, je l'ai mérité. »

Comme on le voit, il est vraiment à déplorer qu'avec de si bons raisonnements, avec l'énergie qui le caractérise, Bailleé ait été entraîné dans la voie criminelle; il avait tout ce qu'il fallait pour faire le plus honnête des hommes.

Nous croyons savoir que le parquet de Montreuil va se dessaisir en faveur du crime de Lille de l'instruction du crime de Merlimont, en raison de la priorité des crimes relevés dans le Nord à la charge des assassins.

ALEX.

CHRONIQUE RÉGIONALE

LA QUESTION DES SUCRES

Notre correspondant parlementaire nous télégraphie : 135 fabricants représentant 239 fabriques assistaient à la réunion annuelle du syndicat général des sucres de France.

A l'unanimité moins un vote, il a maintenu adopté un projet de loi fixant le rendement légal à 7.50 sans partage d'excédents, sans déchet de fabrication.

Cette clause avait été admise la veille par la Chambre syndicale. Elle a été énergiquement repoussée par les fabricants du Nord et du Pas-de-Calais.

Nos représentants. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans les scrutins de la séance du mardi 3 février :

1° Sur le renvoi à la commission du budget du projet de loi sur le régime des sucres. Tous ont voté contre, sauf MM. Boutenoot et Riblot qui ont voté pour.

La chambre a adopté.

2° Sur le renvoi à une commission spéciale du projet de loi relatif au mode de payement des droits d'accroissement : ont voté pour MM. Boulanger, Bernet, Dron, *Emile Dubois, Eliez-Evrard, Guillemin*, Haynaut, Ledieu, *Michau*, Emile *Moreau, Pierre Legrand*, Ribot, *Sirot, Trannin* et *Wergnies*, qui ont voté « contre : MM. Georges Graux et Jonnart; les autres ont voté pour.

La Chambre n'a pas adopté.

3° Sur l'ensemble de l'article 5 du projet de loi, adopté par le Sénat, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels ;

Ont voté « pour », MM. Boudenoot, Boulanger-Bernet, *Dron, Emile Dubois, Eliez-Evrard*, Achille Fauien, *Guillemin*, Haynaut, Ledieu, *Michau*, Emile *Moreau, Pierre Legrand*, Ribot, *Sirot, Trannin* et *Wergnies* ; étaient retenus à la Commission des douanes, MM. Georges Graux et Jonnart; les autres ont voté pour.

La Chambre n'a pas adopté.

5° Sur l'ensemble de l'article 5 du projet de loi, adopté par le Sénat, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels ;

Ont voté « pour », MM. Boudenoot, Boulanger-Bernet, *Dron, Emile Dubois, Eliez-Evrard*, Achille Fauien, *Guillemin*, Haynaut, Ledieu, *Michau*, Emile *Moreau, Pierre Legrand*, Ribot, *Sirot, Trannin* et *Wergnies* ; étaient retenus à la Commission des douanes, MM. Georges Graux et Jonnart; les autres ont voté pour.

La Chambre n'a pas adopté.

5° Sur l'ensemble de l'article 5 du projet de loi, adopté par le Sénat, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels ;

Ont voté « pour », MM. Boudenoot, Boulanger-Bernet, *Dron, Emile Dubois, Eliez-Evrard*, Achille Fauien, *Guillemin*, Haynaut, Ledieu, *Michau*, Emile *Moreau, Pierre Legrand*, Ribot, *Sirot, Trannin* et *Wergnies*, qui ont voté « contre : MM. Georges Graux et Jonnart; étaient retenus à la commission des douanes.

La Chambre n'a pas adopté.

5° Sur l'amendement de M. Freppel à l'article 5 du projet de loi, adopté par le Sénat, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, ont voté « contre » : MM. Boudenoot, Boulanger - Bernet, *Dron, Emile Dubois, Eliez-Evrard*, Achille Fauien, *Guillemin*, Haynaut, Ledieu, *Michau*, Emile *Moreau, Pierre Legrand*, Ribot, *Sirot, Trannin* et *Wergnies*, qui ont voté « contre : MM. Georges Graux et Jonnart; étaient retenus à la commission des douanes, MM. Georges Graux et Jonnart; les autres ont voté pour.

La Chambre n'a pas adopté.

5° Sur l'ensemble de l'article 5 du projet de loi, adopté par le Sénat, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels ;

Ont voté « pour », MM. Boudenoot, Boulanger-Bernet, *Dron, Emile Dubois, Eliez-Evrard*, Achille Fauien, *Guillemin*, Haynaut, Ledieu, *Michau*, Emile *Moreau, Pierre Legrand*, Ribot, *Sirot, Trannin* et *Wergnies*, qui ont voté « contre : MM. Georges Graux et Jonnart; étaient retenus à la commission des douanes, les autres ne sont abstenus.

La Chambre n'a adopté.

Les Agriculteurs du Nord. — La société des Agriculteurs du Nord s'est réunie mercredi en assemblée générale pour procéder à l'élection de son bureau pour 1891.

Ont été élus :

Président, M. Alfred Trannin.

Vice-présidents, MM. Boulangé, Triboni, Lemaire, Stevenoot, Claudarez, Despre, Bonduel, Ernest Macarez, Peltier.

Secrétaire-général : M. Dubernard.

Secrétaire-archiviste : M. Roger.

Secrétaire : M. Trannin, fils.

Trésorier : M. Delporte.

On nous communique la note suivante :

Le Sénat ayant fait le bureau de la société, malgré la candidature officielle faite par MM. Tellier et Dubar, qui au dernier moment ont lancé une circulaire informant tous les membres de la société que M. Trannin n'était pas éligible; le candidat des cultivateurs a obtenu 225 voix.

L'honorable M. Trannin qui s'était désisté, a obtenu 380 voix.

M. Trannin est donc élu, mais il est trop bon républicain pour accepter la situation qui lui est faite par des hommes qui le combattaient il y a trois ans.

Le député de Douai doit se souvenir que ces mêmes hommes qui composent aujourd'hui le bureau, ont essayé de le faire échouer en 1888 et que c'est grâce à ce groupe d'indépendants, que M. Dubar qualifie aujourd'hui d'anonymes, qu'il est arrivé à la présidence.

Les cultivateurs sont persuadés que leur sympathique collègue Trannin, maintiendra sa première décision et se retirera de la lutte.

Prédiction météorologique. — La température s'est un peu abaissée hier après-midi et dans la soirée le thermomètre ne marquait plus que 7 degrés au-dessus de zéro.

Ce changement de température serait-il le commencement d'une nouvelle période de froid prédite par l'abbé Fortin.

Suivant ce météorologiste distingué, la période froide nous reviendrait du 3 au 17 février, sans que cependant ce soit aussi vif que du 3 au 20 janvier dernier.

Jeudi on verra froid, tempête, neige, ou grêle et grands vents.

M. Vouters-Deleporte, d'Halluin contre le « Lilois » devant la Cour d'appel de Douai. — Le journal a interjeté appel du jugement par lequel le tribunal correctionnel de Lille qui s'est déclaré incompétent, En son nom Me Devimeux dit qu'ayant été appelé le plaignant en la qualité de membre du bureau de bienfaisance, et, par conséquent de « citoyen chargé d'un mandat ou d'un service public », le procès devait être déféré à la cour d'assises.

Me Rubron s'appuyant sur un arrêt de la Cour de cassation qui, en 1883, a décidé que les membres des commissions administratives des hospices ne sont pas des citoyens chargés de mandats publics dans le sens de la loi de 1881 sur la presse, demande la confirmation du jugement.

De ruste, M. Vouters-Deleporte ne pourrait pas se pourvoir de Lillois pour le fait diffamatoire articulé contre lui à raison de ses fonctions d'administrateur du bureau de bienfaisance.

M Dubrel dit que, dans l'espèce, il n'incrimine que le commencement de l'article du 19 octobre, injurieux et non réitéré, selon lui, à l'exercice des fonctions de son client.

M. l'avocat-général de Savignon, a conclu en ce sens. La Cour a mis l'affaire en délibéré pour rendre l'arrêt ultérieurement.

Chronique locale

ROUBAIX

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Adolphe Nordmann, banquier à Roubaix, neveu de M. Jules Deréganucourt, ancien maire et député de Roubaix.

Il était âgé de 57 ans.

Affaire de mœurs. — Il n'est bruit, dans la rue des Parvenus que de l'arrestation, hier après-midi, d'un individu, par la police de sûreté.

Il est, paraît-il inculpé de tentative de viol.

Un expulsé. — Mardi après-midi, l'agent de sûreté Castelain a arrêté le nommé Ferdinand Merck, demeurant à Mont-à-Leux, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Une arrestation pour vol. — Depuis quelques jours, les agents de la sûreté, sur ordre d'arrêter un nommé Théophile Devoos, inculpé d'un vol qui avait été commis à Gand.

Ayant appris qu'il travaillait dans une maison de la rue de Tourcoing, mardi midi, les agents de sûreté Huyghe et Calonne se rendirent audit établissement, et procédèrent à l'arrestation de Devoos.

Un ivrogne qui se rebelle. — Mardi soir, vers neuf heures, le nommé Emile Williams, âgé de 35 ans, demeurant à Roubaix, rue de l'estaminet Desmette, rue de Blanchemaille, l'agent Lescoufle attiré par ce bruit invita l'ivrogne à cesser son tapage. Williams ne voulut pas obtempérer et se mit alors à injurier grossièrement l'agent.

Ce dernier en eut bientôt raison, et le conduisit au dépôt du 1er arrondissement.

Un accident de voiture. — Mardi soir, un chariot pesamment chargé, est conduit par Julien Cruvellier, demeurant à Mouvaux, accroche rue de Tourcoing, le tramway qui venait de cette ville.

Le tramway a failli verser, mais cet accident a été évité par les cris des témoins qui avertirent le conducteur.

Rien ne lui résiste

Il blanchit tout et fin Congo :
Les mains noires comme le bistre,
Les traits du savant et du cuisinier
D'un rustre il fait un hidalgo.

M. de Vlengrifat du Savonnier Victor Vaissier,

Tous ont voté « pour », sauf MM. Boudenoot, Boulanger Bernet, *Dron, Emile Dubois, Eliez-Evrard*, Achille Fauien, *Guillemin*, Haynaut, Ledieu, *Michau*, Emile *Moreau, Pierre Legrand*, Ribot, *Sirot, Trannin* et *Wergnies*, qui ont voté « contre : MM. Georges Graux et Jonnart; étaient retenus à la commission des douanes.

La Chambre n'a pas adopté.

4° Sur l'amendement de M. Freppel à l'article 5 du projet de loi, adopté par le Sénat, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels ;

Ont voté « pour », MM. Boudenoot, Boulanger-Bernet, *Dron, Emile Dubois, Eliez-Evrard*, Achille Fauien, *Guillemin*, Haynaut, Ledieu, *Michau*, Emile *Moreau, Pierre Legrand*, Ribot, *Sirot, Trannin* et *Wergnies*, qui ont voté « contre : MM. Georges Graux et Jonnart; étaient retenus à la Commission des douanes, MM. Georges Graux et Jonnart; les autres ont voté pour.

La Chambre n'a pas adopté.

5° Sur l'ensemble de l'article 5 du projet de loi, adopté par le Sénat, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels ;

Ont voté « pour », MM. Boudenoot, Boulanger-Bernet, *Dron, Emile Dubois, Eliez-Evrard*, Achille Fauien, *Guillemin*, Haynaut, Ledieu, *Michau*, Emile *Moreau, Pierre Legrand*, Ribot, *Sirot, Trannin* et *Wergnies* ; étaient retenus à la Commission des douanes, MM. Georges Graux et Jonnart; les autres ont voté pour.

La Chambre n'a pas adopté.

5° Sur l'ensemble de l'article 5 du projet de loi, adopté par le Sénat, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels ;

Ont voté « pour », MM. Boudenoot, Boulanger-Bernet, *Dron, Emile Dubois, Eliez-Evrard*, Achille Fauien, *Guillemin*, Haynaut, Ledieu, *Michau*, Emile *Moreau, Pierre Legrand*, Ribot, *Sirot, Trannin* et *Wergnies*, qui ont voté « contre : MM. Georges Graux et Jonnart; étaient retenus à la commission des douanes, les autres ne sont abstenus.

La Chambre n'a adopté.

Les Agriculteurs du Nord. — La société des Agriculteurs du Nord s'est réunie mercredi en assemblée générale pour procéder à l'élection de son bureau pour 1891.

Ont été élus :

Président, M. Alfred Trannin.

Vice-présidents, MM. Boulangé, Triboni, Lemaire, Stevenoot, Claudarez, Despre, Bonduel, Ernest Macarez, Peltier.

Secrétaire-général : M. Dubernard.

Secrétaire-archiviste : M. Roger.

Secrétaire : M. Trannin, fils.

Trésorier : M. Delporte.

On nous communique la note suivante :

Le Sénat ayant fait le bureau de la société, malgré la candidature officielle faite par MM. Tellier et Dubar, qui au dernier moment ont lancé une circulaire informant tous les membres de la société que M. Trannin n'était pas éligible; le candidat des cultivateurs a obtenu 225 voix.

L'honorable M. Trannin qui s'était désisté, a obtenu 380 voix.

M. Trannin est donc élu, mais il est trop bon républicain pour accepter la situation qui lui est faite par des hommes qui le combattaient il y a trois ans.

Le député de Douai doit se souvenir que ces mêmes hommes qui composent aujourd'hui le bureau, ont essayé de le faire échouer en 1888 et que c'est grâce à ce groupe d'indépendants, que M. Dubar qualifie aujourd'hui d'anonymes, qu'il est arrivé à la présidence.

Les cultivateurs sont persuadés que leur sympathique collègue Trannin, maintiendra sa première décision et se retirera de la lutte.

Prédiction météorologique. — La température s'est un peu abaissée hier après-midi et dans la soirée le thermomètre ne marquait plus que 7 degrés au-dessus de zéro.

Ce changement de température serait-il le commencement d'une nouvelle période de froid prédite par l'abbé Fortin.

Suivant ce météorologiste distingué, la période froide nous reviendrait du 3 au 17 février, sans que cependant ce soit aussi vif que du 3 au 20 janvier dernier.

Jeudi on verra froid, tempête, neige, ou grêle et grands vents.

M. Vouters-Deleporte, d'Halluin contre le « Lilois » devant la Cour d'appel de Douai. — Le journal a interjeté appel du jugement par lequel le tribunal correctionnel de Lille qui s'est déclaré incompétent. En son nom Me Devimeux dit qu'ayant été appelé le plaignant en la qualité de membre du bureau de bienfaisance, et, par conséquent de « citoyen chargé d'un mandat ou d'un service public », le procès devait être déféré à la cour d'assises.

Me Rubron s'appuyant sur un arrêt de la Cour de cassation qui, en 1883, a décidé que les membres des commissions administratives des hospices ne sont pas des citoyens chargés de mandats publics dans le sens de la loi de 1881 sur la presse, demande la confirmation du jugement.

De ruste, M. Vouters-Deleporte ne pourrait pas se pourvoir de Lillois pour le fait diffamatoire articulé contre lui à raison de ses fonctions d'administrateur du bureau de bienfaisance.

M Dubrel dit que, dans l'espèce, il n'incrimine que le commencement de l'article du 19 octobre, injurieux et non réitéré, selon lui, à l'exercice des fonctions de son client.

M. l'avocat-général de Savignon, a conclu en ce sens. La Cour a mis l'affaire en délibéré pour rendre l'arrêt ultérieurement.

Chronique locale

ROUBAIX

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Adolphe Nordmann, banquier à Roubaix, neveu de M. Jules Deréganucourt, ancien maire et député de Roubaix.

Il était âgé de 57 ans.

Affaire de mœurs. — Il n'est bruit, dans la rue des Parvenus que de l'arrestation, hier après-midi, d'un individu, par la police de sûreté.

Il est, paraît-il inculpé de tentative de viol.

Un expulsé. — Mardi après-midi, l'agent de sûreté Castelain a arrêté le nommé Ferdinand Merck, demeurant à Mont-à-Leux, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Une arrestation pour vol. — Depuis quelques jours, les agents de la sûreté, sur ordre d'arrêter un nommé Théophile Devoos, inculpé d'un vol qui avait été commis à Gand.

Ayant appris qu'il travaillait dans une maison de la rue de Tourcoing, mardi midi, les agents de sûreté Huyghe et Calonne se rendirent audit établissement, et procédèrent à l'arrestation de Devoos.

Un ivrogne qui se rebelle. — Mardi soir, vers neuf heures, le nommé Emile Williams, âgé de 35 ans, demeurant à Roubaix, rue de l'estaminet Desmette, rue de Blanchemaille, l'agent Lescoufle attiré par ce bruit invita l'ivrogne à cesser son tapage. Williams ne voulut pas obtempérer et se mit alors à injurier grossièrement l'agent.

Ce dernier en eut bientôt raison, et le conduisit au dépôt du 1er arrondissement.

Un accident de voiture. — Mardi soir, un chariot pesamment chargé, est conduit par Julien Cruvellier, demeurant à Mouvaux, accroche rue de Tourcoing, le tramway qui venait de cette ville.

Le tramway a failli verser, mais cet accident a été évité par les cris des témoins qui avertirent le conducteur.

Rien ne lui résiste

Il blanchit tout et fin Congo :
Les mains noires comme le bistre,
Les traits du savant et du cuisinier
D'un rustre il fait un hidalgo.

M. de Vlengrifat du Savonnier Victor Vaissier,

Premier bouquet. — Nous informons nos lecteurs que la nouvelle romance de notre concitoyen De Lauw, piano et chant, intitulée : *Premier Bouquet*, en tête du numéro de ce jour, sera remise à tous les abonnés du Vieil-Abreuvoir, au prix de un franc.

VILLE DE ROUBAIX (Nord)

Condition publique des soies, des laines et des cotons

Relevés mensuels comparatifs :

Mouvement du mois de janvier 1899:

102 colis de soie . . .	6,599 k.	
17,169 colis de laine peignée . .	1,847,399	
3,657 colis de laine libre . . .	391,775	
229 colis de blousses. . . .	20,003	
1,758 colis de coton. . . .	188,103	
22,915 colis pesant ensemble . .	2,447,879	
Décroissage . . . 168	12 opérations	
Tirage . . . 1,593	16.	

Mouvement du mois de janvier 1890 :

116 colis de soie . . .	9,224	
15,176 colis de laine peignée . .	1,632,653	
3,569 colis de laine libre . . .	384,330	
241 colis de blousses. . . .	25,998	
1,550 colis de coton. . . .	166,178	
20,646 colis pesant ensemble . .	2,218,383	
Décroissage . . . 99	opérations	
Tirage . . . 1,520	12.	

Mouvement du mois de janvier 1891 :

48 colis de soie . . .	4,730	
18,317 colis de laine peignée . .	1,971,169	
3,681 colis de laine libre . . .	397,681	
555 colis de blousses. . . .	59,965	
1,896 colis de coton. . . .	204,929	
24,487 colis pesant ensemble . .	2,633,479	
Décroissage . . . 91	opérations	
Tirage . . . 1,827	14.	

Le Directeur : L. BIPERS.

L'ART DANS LA SCIENCE

L'art s'est uni à la science pour créer les quatre produits suivants, qui, par la finesse de la tisane, la délicatesse de la savonnette, la fraîcheur et la délicatesse des parfums, — la coquetterie de l'enveloppe et la modération du prix, sont absolument incomparables, et font les délices des gens du monde :

Savon des Roses, 0f 95. Parfum de Thérèse. Savon Marguerite, 0f 75. — au lilas blanc. Lanzage des fleurs, 0f 75. — au ylang-ylang. Savon des Mousquetaires, 0f 25. — au jasmin.

Préparés par la **Savonnerie des Nations**

PARIS

TOURCOING

Equipée de gamins. — Deux jeunes gamins, les nommés Joseph Mujeau, 14 ans, et Arthur Varré, 10 ans, deux orphelins, demeurant l'un chez une de ses sœurs, l'autre chez sa marraine, s'étaient fait mettre lundi dernier respectivement à la porte en raison de leur mauvise conduite.

En errant au hasard, les deux garnements se rencontrèrent, et comme ils se connaissent intimement ils se firent la confidence de leur mésaventure identique, et tous deux se mirent à la recherche d'un gîte pour y passer la nuit.

Ils finirent par trouver une voiture de messager qui venait de rentrer de Lille et s'y installèrent.

Sur la voiture se trouvaient encore différentes marchandises non déclarées, entr'autres du tabac en assez grande quantité. Nos deux gaillards n'hésitèrent pas un instant. Ils s'emparèrent du sac, et firent une ample provision de tabac de différentes qualités, de cigares et de paquets de cigarettes, le tout pour une valeur de 21 fr. 85. L'agent de police Vuytlens apprit tardi matin que Mujeau cherchait à vendre du tabac. Il ne tarda pas à être arrêté et son complice recherché et arrêté plus tard. Ces deux arrestations pour vol ont amené trois deux autres pour complicité par recel.

Varré avait rencontré un nommé Jules Decoene, 16 ans, à qui il avait raconté ses exploits de concert avec Mujeau et il lui offrit un paquet de tabac, vol, Decoene accepta.

Enfin, un nommé Florimond Dutrieu, 16 ans, camarade des trois autres, apprenant les deux arrestations déjà faites demanda de lui-même à avoir du tabac volé pour pouvoir aller en prison. Son vœu a été accompli, et les quatre jeunes vicieux seront transférés de concert aujourd'hui à Lille.

M. le commissaire de police du 1er arrondissement a établi pour cette affaire un dossier assez volumineux.

Outrage, rébellion et voies de faits envers un agent. — Mardi vers midi, un individu en état d'ivresse, voulait faire de force à l'estaminet Déplechin, rue Notre-Dame, et menait un tapage infernal.

L'agent, M. Vitrouvé, intervint pour mettre l'ivrogne à la raison, mais celui-ci, loin de l'outrager l'agent sur lequel il se rua et lui porta des coups.

Il fallut l'aide de plusieurs personnes pour maîtriser l'individu et le conduire au poste. C'est un sieur Cyrille Smitte, 46 ans, maître-lassier, rue à Tourcoing, demeurant à Roubaix.

L'arrestation a été maintenue par M. le commissaire de police du premier arrondissement.

Violences et menaces. — M. le commis saire de police du deuxième arrondissement a ouvert un procès-verbal contre Jules-Pierre à la charge d'un sieur Benoit M..., âgé de 23 ans, pour violences sur la personne d'une fille, Marie A..., âgée de 23 ans, avec laquelle il vit en concubinage depuis trois ans, et dont il a une petite fille, âgée de sept mois.

A la suite d'une querelle, les deux amants s'étaient séparés. Dimanche M..., voyant passer sa maîtresse, Paborda en lui disant : « Si tu veux pas te marier avec moi, je vais te tuer ». Puis il lui porta un coup de poing.

Le lendemain, M... retourna chez les parents de sa maîtresse et se livra à de nouvelles violences. Interrogé, il a déclaré qu'il était ivre et ne se souvient pas des menaces qu'on lui reproche.

Visite du lait. — Il y a eu hier visite du lait par MM. les commissaires de police des deux arrondissements. Vingt-deux laitiers ont été cités à la visite qui n'a pas amené la découverte de falsification.

Agression nocturne à Bondues. — Dimanche matin vers six heures, M. Jean Marescaux, 20 ans, mécanicien, sortait du cabaret du « Bon Fermier », à Bondues, lorsque tout à coup il fut assailli par quatre individus qui le roulèrent de trottoir en trottoir dans un fort triste état. La victime de l'agression reconnut un sieur Alphonse L..., qui le frappait avec plus de rage, et qui revint après s'être éloigné pour relever Marescaux et le reconduire chez lui, stratagème ayant pour but de détourner les soupçons.

Les trois autres impliqués dans l'affaire, suivant l'enquête de la gendarmerie, sont les nommés Etienne A..., Jean-Baptiste H... et Henri D...

La victime de l'agression a une entorse de la cheville gauche et de multiples contusions. Son état nécessitera un repos d'au moins 20 jours.

Librairie. — A partir de ce jour, en vente au bureau du journal, rue Verte, 56, à Tourcoing, Livres (éditions à 3 fr. 50) un franc.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles.

Mouvement de la semaine du 26 au 31 Janvier 1891

	Kil.	Kil.
Soie. . . .	1	100
Laine peignée	160	357.124
Laine libre. .	420	61,886
Blousses. . .	45	17,640
Coton . . .	39	21,590
Totaux. .	654	458.352

Expéditions et arrivages par voie ferrée :

Expédié par la Condition	81.000
Remis à divers	50.290
Arrivages directs p. v. ferrée	7.577
Total :	139.327
Conditionnements 1357 1/2	
Tirages . . . 75 1/.	
Décroissages et lavages 16 1/.	

Le directeur intérimaire,
AIF. COMMANT.

CAISSE D'ÉPARGNE DE TOURCOING

Séances des 1er et 2 février 1891.

Détail des opérations de la caisse mère et des succursales

Tourcoing.	223	déposants	dont 33	nouv. 49,683
Blan-Seau.	13	—	2	— 2,285
Croix-Rouge.	10	—	1	— 1,699
Halluin. .	9	—	1	— 1,593
Linselles	13	—	3	— 6,355
Roncq.	19	—	1	— 3,736
Bondues	11	—	1	— 1,635
Bousbecque.	4	—	»	— 1,155
Neuville.	9	—	1	— 1,440
Mouveaux.	4	—	1	— 2,089
Totaux.	315		43	69,990 »
Tourcoing.	192	remb.	dont 23	soldés 47,990 40
Blanc-Seau.	9	—	1	— 2,159 »
Croix-Rouge.	8	—	1	— 2,177 60
Halluin. .	17	—	1	— 1,147 »
Linselles.	17	—	1	— 3,813 67
Roncq.	20	—	1	— 4,251 60
Bondues.	69	—	2	— 2,968 91
Bousbecque.	10	—	1	— 1,577 65
Neuville.	12	—	1	— 1,046 30
Mouveaux.	1	—	»	— 25 »
	304		49	67,355 »

Administrateurs du mois de Février 1891 :

A Tourcoing : MM. Fernand, Lamblin, E. Cadeau, Gaston fils. — Au Blanc-Seau : M. Dupont. — A la Croix-Rouge : M. Aubin. — A Halluin : M. Delporte Gerard. — A Linselles : M. Boulle. — A Roncq : M. Mancelier. — A Bondues : M. Desbonnets. — A Bouxbecque : M. Jean Dalle. — A Neuville : M. Mullié. — A Mouveaux : M. Mazure.

Le Caissier,
L. LEMIE.

WATTRELOS

Un nouveau true dévolé. — Les prépotés Marcelle et Darlinge, de la brigade de la Martinoire ont arrêté le nommé Jean Demeulemester.

Celui-ci condamnait une brouette dont les deux ressorts contenaient envion deux kilog. de café vert de provenance belge.

Flers. — Un nommé Tricoit, demeurant au Pont du Breucq, a disparu de son domicile depuis samedi dernier. Tricoit qui a subi le sort à Lannoy le 2 déc. de sa disparition, a déclaré à ses amis qu'il avait du chagrin parce qu'il avait pris un bas numéro et qu'il devait quitter sa maison, ce dont il ne se sait soucidé. Des recherches faites dans le canal ont été infructueuses.

LILLE

Les vols. — Un plaintes a ouvert des enquêtes sur : 1° un vol de soie qui a été commis au magasin de Boulogne, au préjudice de la ville à l'aide d'une charrette à bras; 2° un vol de cuivre d'une valeur de 16 francs, commis il y a environ 8 jours chez M. Facon, maître chaudronnier, rue Ratisbonne, 41.

— M. Godefroy, commissaire de police du 2e arrondissement, a fait une descente rue du Curé-St-Etienne, au *Bâtard*, et rue Esquermoise chez M. Senouvrin, pour constater une double tentative d'effraction.

Noyés. — Nous avons annoncé hier qu'on avait retiré de la Deûle le cadavre d'une femme paraissant avoir fait un long séjour dans l'eau. L'enquête ouverte par M. Perlet, commissaire du 1er arrondissement, a fait connaître que cette femme est C'est une demoiselle Eugénie Lescouf, âgée de 18 ans, couturière, demeurant boulevard Montebello, 17. Cette jeune personne avait quitté le domicile le 20 décembre et avait laissé une lettre à l'adresse de son amant. Dans cette missive, après avoir parlé de sa passion pour le jeune homme, elle lui recommandait de remettre à sa mère, qui habite rue St-Eloi, 35, ses vêtements ainsi que l'ouvrage qui se trouvait chez elle, ajoutant qu'elle se rendait à l'hôpital parce qu'elle était malade.

Comme le corps ne porte aucune trace de violences, on a tout lieu de présumer qu'on se trouve en présence d'un suicide.

— Hier matin, vers onze heures et demie, on a retiré de la Deûle, près du Grand-Tournant, le cadavre d'un homme paraissant âgé de 55 à 60 ans environ et dont l'identité n'a pas dû reconnue à l'heure où nous écrivons.

Retards dans les trains. — Nous avons encore aujourd'hui à signaler le train de Valenciennes qui est resté hier soir, dans notre gare, avec une demi-heure de retard.

Accidents. — M. Auguste Delannoy, 32 ans, fileur, demeurant à Fives, est tombé d'inanition sur le trottoir de la rue de Roubaix mardi vers six heures du soir.

On le transporta à la pharmacie Sion, où on lui donna des soins ; puis il fut conduit à l'hôpital Saint-Sauveur, où à son arrivée, déclara qu'il allait mieux et demanda à rentrer chez lui.

Un cheval attelé à une voiture et appartenant à M. Julien Mouroux, représentant de commerce à Canteleu, s'est emballé mardi, vers midi et demi, place de la Nouvelle-Aveu- ; il a pris la fuite en heurtant un poteau.

Il n'y a aucun accident de personne à signaler.

— Mardi, vers quatre heures et demie de après-dîner, le nommé Jules Dupuis, âgé de Mons-en-Baroeul, a été accrochée rue du Pont du Lion-d'Or par celle de Mme Sophie Hirpriete, boulangère à Roubaix.

Par suite du choc, le essieu a été brisé, mais personne n'a été blessé.

— Hier, vers deux heures après-midi, M. J.-Bte Lanney, 30 ans, forgeron, demeurant à Fourmies, a été renversé par M. Gustave Philippe-le-Bon par une voiture appartenant à M. Vaamansaartet conduite par M. Quelhem, 48 ans. Heureusement, M. Lanney a pu se relever sans aucune blessure et a continué sa route.

Arrestations. — Jules David, 25 ans, serrurier demeurant rue de Juliers, 40, pour infraction à un arrêté d'expulsion. Léon Wiart, 50 ans, ouvrier de filmes à Sainte-du-Nord, pour mendicité.

LE NORD

Halluin. — Le bruit court que la municipalité réactionnaire d'Halluin vient de commettre une irrégularité administrative d'une gravité telle que la justice aura probablement à s'en occuper.

Depuis le premier janvier, au mépris des prescriptions de la loi, aucun acte d'état-civil: naissances, décès ou mariages n'a été inscrit sur les registres communaux.

Nous n'avons pas encore aujourd'hui les éléments qui nous permettraient de connaître toute la gravité de cette coupable négligence. Nous en reparlerons demain où dimanche, signaler l'attention de M. le Procureur de la République sur le fait délicteux commis par des fonctionnaires dont la seule occupation est de combattre le gouvernement et ses écoles.

Annœulin. —Au cours de la réunion du deux février, M. Meurey, maire, a informé le Conseil municipal qu'une somme de 300 francs avait été allouée à la commune sur les secours votés par l'Etat pour secourir les malheureux.

Il a ensuite fait remarquer que les membres du Bureau de bienfaisance désiraient disposer d'une somme de 100 fr. sur leur restant en excédent.

D'un commun accord, nos neuf délégués sénatoriaux ont spontanément et par acclamation, sur la proposition de M. le Maire, abandonné aux pauvres les indemnités à eux allouées par suite de l'élection dernière.

A ces diverses sommes il manquait 135 francs pour permettre l'acquisition de *mille pains et d'un wagon de charbon*